



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 MARS 2015

Le 26 mars 2015, à 19 heures 30, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yves MULLER, Maire, à la suite des convocations faites par lui en date du 19 mars 2015.

Étaient présents : 24

Christiane TOUSSAINT, Marielle GREFF, Paul LINDEN, Diane WEIDER, Christine ZIMMER-HEITZ, Jérôme HECQUET, Andrée PICCININI, Alain LALLIER, Marie-Claire SPANIER, Jean-Claude BALTHAZARD, Isabelle DUSCH, Hervé MANGEOT, Hervé AULNER, Aurélie DULAC, Eugène KOMARNICKI, Rébecca NOEL, Régis MENSLER, Daniel PIERRE, Bernadette LEBON, Jean GUZZO, Fabienne MORVRANGE, Stéphane DURAND, Valentin COQUIN

Étaient absents - excusés : 4 – Procurations : 4

François MEOCCI pouvoir à Yves MULLER
Bernard ROETTGER pouvoir à Marielle GREFF
Natacha ZIVKOVIC pouvoir à Régis MENSLER
Guy BEAUJEAN pouvoir à Paul LINDEN

Était absente : Caroline LAGACHE-JULLIERE

Secrétaire de séance :

Madame Yolande CLAUSSE, Directrice Générale des Services
(articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code général des collectivités territoriales)

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2015

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

N°29/2015 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Rapport

Madame Diane WEIDER, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Contrôle Budgétaire, présente au Conseil Municipal, le compte de gestion pour l'exercice 2014, communiqué par le receveur de la commune.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VU le Code général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable du bureau municipal,
VU l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2015,
DECLARE que le compte de gestion, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Votants	:	28
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	22
Pour	:	22
Contre	:	0

N°30/2015 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014**Rapport**

Madame Diane WEIDER, Adjointe au Maire chargée des finances et du contrôle budgétaire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2014, établi par le Maire.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2014 sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes :	5 381 544,88 €
Dépenses :	<u>4 239 260,80 €</u>
Excédent :	1 142 284,08 €

Section d'investissement :

Recettes :	2 860 069,02 €
Restes à réaliser :	<u>1 399 191,64 €</u>
	4 259 260,66 €

Dépenses :	2 953 850,92 €
Restes à réaliser :	<u>2 075 823,62 €</u>
	5 029 674,54 €

Déficit : - 770 413,88 €

Excédent global : 371 870,20 €

Motion

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, après en avoir délibéré,
 VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-14 et L 2541-13,
 VU l'avis favorable du bureau municipal,
 VU l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2015,
 ARRETE le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :	5 381 544,88 €
Dépenses :	<u>4 239 260,80 €</u>
Excédent :	1 142 284,08 €

Section d'investissement :

Recettes :	2 860 069,02 €
Restes à réaliser :	<u>1 399 191,64 €</u>
	4 259 260,66 €

Dépenses :	2 953 850,92 €
Restes à réaliser :	<u>2 075 823,62 €</u>
	5 029 674,54 €

Déficit : - 770 413,88 €

Excédent global : 371 870,20 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Votants : 26
 Abstentions : 0
 Suffrages exprimés : 26
 Pour : 20
 Contre : 6

N°31/2015 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Rapport

Madame Diane WEIDER, Adjointe au Maire chargée des finances et du contrôle budgétaire, rappelle au Conseil Municipal sa délibération précédente arrêtant le compte administratif de l'exercice 2014, en section de fonctionnement :

Recettes : 5 381 544,88 €
 Dépenses : 4 239 260,80 €
 Excédent : 1 142 284,08 €

Elle propose d'affecter au Budget Primitif 2015 le résultat de fonctionnement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 142 284,08 €	-93 781,90 €
RESTES A REALISER EN SECTION INVESTISSEMENT :		
Recettes		1 399 191,64 €
Dépenses		2 075 823,62 €
Solde		-676 631,98 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		770 413,88 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé		771 000,00 €
Compte 002 excédent antérieur reporté	371 284,08 €	

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2311-5

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2015 arrêtant le compte administratif de l'exercice 2014,

VU l'avis favorable du bureau municipal,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2015,

DECIDE d'affecter au Budget Primitif 2015 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :

Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 771 000,00 €

Compte 002 excédent antérieur reporté : 371 284,08 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Votants : 28
 Abstentions : 6
 Suffrages exprimés : 22
 Pour : 22
 Contre : 0

N°32/2015 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**Rapport**

Madame Diane WEIDER, adjointe au Maire chargée des finances et du contrôle budgétaire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2015, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :	4 848 041,08 €
Dépenses :	4 848 041,08 €

Section d'investissement :

Recettes :	4 120 349,21 €
Dépenses :	4 120 349,21 €

Ce budget intègre les résultats de l'exercice 2014.

Elle propose un vote par nature et par chapitre.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 VU le Code général des collectivités territoriales,
 VU l'avis favorable du bureau municipal,
 VU l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2015,

PROCEDE à l'examen et au vote par nature et par chapitre du budget primitif de la commune pour l'exercice 2015.

Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	22
Contre	:	6

N°33/2015 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT**Rapport**

Madame Diane WEIDER, Adjointe au Maire chargée des finances et du contrôle budgétaire rappelle au Conseil Municipal les différentes délibérations approuvant les programmations d'opération.

Pour l'opération 2013-001« Embellissement de la Place du Marché » dont la réalisation des travaux est programmée en 2015, il vous est proposé d'inscrire une couverture de crédits de paiement de 200 000 €.

Pour l'opération 2013-002 « Réhabilitation des salles de sports (COSEC et Nocentini) » dont la réalisation des travaux prévus dans la Salle Nocentini est programmée en 2015, il vous est proposé d'une part d'abonder l'autorisation de programme de 40 000 € afin d'y ajouter le remplacement du bardage extérieur du bâtiment et d'autre part d'inscrire une couverture de crédits de paiement de 230 000 €.

Pour l'opération 2011-002 « Centre Socio Culturel et Associatif et Centre Accueil Enfance et Jeunesse » dont la réalisation des travaux se terminera en 2015, il vous est proposé d'une part d'abonder

l'autorisation de programme de 40 000 € afin d'y inclure la totalité des besoins en mobilier pour les associations et d'autre part d'inscrire une couverture de crédits de paiement de 480 000 €.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° 11/2011 du 25 mars 2011 approuvant les montants des autorisations de programme et crédits de paiements,

VU la délibération n° 88/2011 du 29 novembre 2011 portant modification d'une autorisation de programme,

VU la délibération n° 21/2012 du 29 mars 2012 approuvant les montants des autorisations de programme et crédits de paiements,

VU la délibération n° 26/2013 du 11 avril 2013 approuvant les autorisations de programme et crédits de paiements,

VU la délibération n° 65/2013 du 24 octobre 2013 portant modification des autorisations de programme et crédits de paiements,

VU la délibération n° 46/2014 du 17 avril 2014 portant modification des autorisations de programme et crédits de paiements,

VU la délibération n° 103/2014 du 30 octobre 2014 portant modification des autorisations de programme et crédits de paiements,

VU le budget primitif 2015 de la commune,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2015,

VU l'avis favorable du bureau municipal,

Décide d'inscrire une couverture de crédits de paiement de 200 000 € pour l'opération suivante, fixant ainsi :

OPERATION	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2015	Recettes
2013-001 Embellissement de la Place du Marché	540 000 €	200 000 €	Subventions : 160 000 € FCTVA Fonds propres

Décide, d'une part d'abonder l'autorisation de programme de 40 000 € afin d'y ajouter le remplacement du bardage extérieur du bâtiment de la Salle Nocentini et d'autre part d'inscrire une couverture de crédits de paiement de 230 000 €, fixant ainsi :

OPERATION	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2015	Recettes
2013-002 Réhabilitation des salles de sports (COSEC et Nocentini)	640 000 €	230 000 €	Subvention : 25 000 € FCTVA Fonds propres

Décide, d'une part d'abonder l'autorisation de programme de 40 000 € afin d'y inclure la totalité des besoins en mobilier pour les associations et d'autre part d'inscrire une couverture de crédits de paiement de 480 000 €, fixant ainsi :

OPERATION	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2015	Recettes
2011-002 Centre Socio Culturel et Associatif et Centre Accueil Enfance et Jeunesse	3 440 000 €	480 000 €	Subventions : 843 422 € FCTVA Fonds propres

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Votants	:	28
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	22
Pour	:	22
Contre	:	0

N°34/2015 - EXAMEN ET VOTE DU PRODUIT FISCAL ATTENDU ET DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Rapport

Madame Diane WEIDER, adjointe au Maire chargée des finances et du contrôle budgétaire rappelle au Conseil Municipal que pour équilibrer le budget primitif 2015, le produit fiscal attendu, hors allocations compensatrices est de 1 969 558,00 €.

Ce produit pourra être obtenu sans modifier les taux des taxes des impôts directs locaux.

Elle propose donc à l'assemblée de maintenir les taux des taxes d'habitation et foncières, et CFE.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2331-3,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2015, approuvant le Budget Primitif de 2015,

VU l'avis favorable du bureau municipal,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2015,

DECIDE de fixer pour 2015 les taux des taxes locales directes comme suit :

▪ Taxe d'habitation	16,39%
▪ Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,63%
▪ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,73%
▪ CFE	22,39 %

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

N°35/2015 – TAXE LOCALE D'ÉLECTRICITÉ**Rapport**

Madame Diane WEIDER, adjointe au maire chargée des finances et du contrôle budgétaire rappelle au conseil municipal que l'instauration de la taxe locale d'électricité est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011.

Lors de sa séance du 5 octobre 2010, le conseil municipal a décidé d'instaurer cette taxe et de fixer son taux à 0.

Elle propose au conseil municipal de maintenir un taux 0 pour la taxe locale d'électricité.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2333-2,

VU la délibération du conseil municipal en date du 5 octobre 2010 instaurant la taxe locale d'électricité au taux de 0.

VU l'avis favorable du bureau municipal.

VU l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2015,

DECIDE de maintenir le taux de la taxe locale d'électricité à 0.

Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

N°36/2015 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS**Rapport**

Madame Diane WEIDER, adjointe au maire chargée des finances et du contrôle budgétaire rappelle au conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale bénéficie chaque année d'une subvention de fonctionnement.

Au titre de 2015, elle propose d'attribuer au CCAS une subvention d'un montant de 100 000,00 euros.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2015 de la Commune,

VU l'avis favorable du bureau municipal.

VU l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2015,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000,00 euros au Centre Communal d'Action Sociale.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

N°37/2015 - SOUTIEN FINANCIER AU TRANSPORT DES ENFANTS DE LA COMMUNE SCOLARISES EN CLASSE « CLIS » A ROMBAS

Rapport

Monsieur Paul LINDEN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires et de la jeunesse, informe le Conseil Municipal de la situation de 4 enfants de la commune qui fréquentent la classe « CLIS » de l'école primaire, avenue Hector Berlioz à ROMBAS. L'absence de moyens de transports pour ces enfants a obligé les parents à avoir recours au service d'un taxi pour assurer le trajet à raison d'un aller/retour par jour d'école.

Le CCAS de Marange-Silvange a décidé de soutenir ces familles en prenant partiellement en charge le coût du transport des enfants. Aussi, le CCAS réglera la totalité de la facture des taxis REIMIER (prestataire retenu pour assurer le transport) et encaissera la part due par les familles conformément à une convention passée entre les parties.

Le coût total du transport taxi s'élèvera à 5 160€ (129 jours X 40€) pour l'année scolaire 2014/2015.

Les participations financières sont prévues comme suit :

			soutien du CCAS	participation des FAMILLES		total
			40€/mois/enfant	40€/mois/enfant	aide du conseil général	
3 enfants	du 17 /11/2014 au 03/07/2015	8 mois	960,00 €	960,00 €	1 013,40 €	2 933,40 €
1 enfant	du 19/01/2015 AU 03/07/2015	5,5 mois	220,00 €	220,00 €	210,75 €	650,75 €
				1 180,00 €	1 224,15 €	
			1 180,00 €	2 404,15 €		3 584,15 €

Il vous est proposé

- de contribuer au coût du transport de ces enfants,
- de prendre en charge le solde soit 1575,85€,
- d'effectuer le versement directement au CCAS en fin de période et à réception d'un décompte annuel.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la décision du conseil d'administration du CCAS du 27 novembre 2014,
 VU le budget 2015 de la commune,
 VU l'avis favorable du bureau municipal,
 VU l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2015,

CONSIDERANT que 4 enfants de la commune fréquentent la classe « CLIS » de l'école primaire, avenue Hector Berlioz à ROMBAS et doivent avoir recours au service d'un taxi pour assurer le trajet à raison d'un aller/retour par jour d'école.

CONSIDERANT que le CCAS de Marange-Silvange a décidé de soutenir les familles concernées en prenant partiellement en charge le coût du transport des enfants pour l'année scolaire 2014/2015.

CONSIDERANT que le CCAS réglera la totalité de la facture qui s'élèvera à 5 160 € et encaissera la part due par les familles 2 404,15 € conformément à une convention passée entre les parties.

DECIDE de contribuer au coût du transport de ces enfants,

DECIDE de prendre en charge le solde soit 1575,85€,

DECIDE d'effectuer le versement directement au CCAS en fin de période et à réception d'un décompte annuel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

N°38/2015 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DU LAVOIR DE MARANGE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Rapport

Madame Diane WEIDER, adjointe au Maire chargée des finances et du contrôle budgétaire, informe le Conseil Municipal que le projet de réhabilitation du lavoir de la rue de la Fontaine, dans le vieux village de Marange est nécessaire au regard du maintien de notre patrimoine architectural.

Elle rappelle qu'en 2007, la commune avait réalisé d'importants travaux de réhabilitation pour les 3 lavoirs de la commune.

Le lavoir de la rue de la Fontaine avait entièrement été rénové néanmoins le contour du bassin réalisé avec des matériaux bois s'est considérablement dégradé et a détérioré les murs.

Les travaux envisagés concernent donc le contour du bassin et les murs. Le choix de la Pierre de Jaumont a été retenu pour renforcer le caractère architectural dans le vieux village.

Le montant des travaux pour cette opération se chiffre à 8 340 € H.T. soit 10 000 € T.T.C. Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur François GROSDIDIER.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable du Bureau Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 23 mars 2015,

DECIDE de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur François GROSDIDIER.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

Extrait certifié conforme
Marange-Silvange, le 27 mars 2015
LE MAIRE :




Yves MULLER